



Le transport de marchandises dangereuses – Chapitre 1.3 ADR et ADN

DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif formation intra entreprise : sur devis

Durée : 1 jour soit 7 heures

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne dont le domaine d'activité comprend le TMD par route et voie navigable

PREREQUIS : Aucun

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

MAITRISER les bases réglementaires et connaître l'organisation de l'ADR et de l'ADN

ETRE CAPABLE de classer les marchandises dangereuses, identifier ses fonctions et ses responsabilités selon l'ADR et l'ADN, se familiariser au vocabulaire de l'ADR et de l'ADN

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

Feuille de présence, quizz de fin de formation, fiche satisfaction

PROGRAMME :

1- La réglementation internationale du transport de marchandises dangereuses

- Les différents règlements et leur articulation
- Les objectifs de la réglementation
- La classification

2- Les règles de sécurité liées aux produits

- Les typologies de danger
- La prévention et la protection
- Les dangers liés aux opérations de chargement et de déchargement

3- Les points clés de la réglementation ADR et ADN

- La responsabilité des acteurs
- L'emballage des marchandises dangereuses
- L'étiquetage des colis contenant des marchandises dangereuses
- L'agrément et le marquage des emballages
- Le document de transport
- Les consignes de sécurité
- Le placardage et la signalisation des véhicules et des barges
- L'interdiction de chargement en commun
- L'équipement des véhicules
- Les exemptions
- Accueil et départ des véhicules
- Les éléments de sûreté
 - La notion de sûreté
 - Les principes de sûreté